



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de Condamine

**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Le 21 SEptembre 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire.

Présents : M.VAILLOUD ; M EDET ; Mme BERTRAND ; M MAGDELAINE ;M BUISSON ;
Mme DELEUZE Aurore - Mr FAVRE ; Mme THOMASSET; Mme VANET.

Pouvoirs :

Excusé : M GRISARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur FAVRE Romain est désigné pour remplir cette fonction.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 JUILLET 2023.

▶ Vote : Approbation à l'unanimité.

02- DELIBERATION – CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE DE « L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF »

Délibération ajouter lors de la réunion

Monsieur le Maire a rappeler aux membres présents que « l'Institut Médico-Educatif » a été acquis par acte notarial par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain avec promesse de vente à la commune au terme de 12 années.

Monsieur le Maire a précisé que après accord de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain les membres du Conseil Municipal peuvent changer la dénomination sociale de « l'Institut Médico-Educatif » qui n'a plus lieu d'exister.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de changer la dénomination sociale de « l'Institut Médico-Educatif » en la remplaçant par la dénomination sociale « Complexe de la Croix Rousse » (CCR) à compter du 21 septembre 2023.

▶ Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

03- DELIBERATION - LOCATION GYMNASSE « COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE » A L'ASSOCIATION « CONDAMINE SPORTS ET LOISIRS ».

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents qu'il a été décidé en réunion du Conseil Municipal de louer une partie des locaux du bâtiment communal « Complexe de la Croix Rousse » ex « Institut médicoéducatif » à des professionnels et le gymnase à des associations.

Monsieur le Maire a rappelé que l'Association « Condamine Sports & Loisirs » dont le siège social est situé à la mairie de Condamine a demandé la location du gymnase situé 3 rue de la Croix Rousse à Condamine à compter du 11 septembre 2023 pour la pratique du badminton. 3 séances hebdomadaires sont programmées.

Monsieur le Maire a demandé aux membres présents de bien vouloir acter le tarif annuel de 600.00 €, qui sera proposé à l'association. Il précise que le contrat de location sera reconductible et révisable chaque année civile.

Monsieur le Maire a demandé également d'acter le contrat de location qui sera signé par le représentant de la commune et le loueur. Ce contrat reprend principalement la durée, les charges et conditions du locataire, les obligations du bailleur, le prix de la location. Un exemplaire sera remis au loueur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de louer à l'Association « CONDAMINE SPORTS ET LOISIRS » le gymnase et il a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec le Président de l'Association citée précédemment.

▶ Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

04- DELIBERATION - PARTICIPATION FINANCIERE POUR ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents qu'une activité de « danse moderne » et une « animation et jeux de balles » vont être proposés aux enfants au « Complexe de la Croix Rousse » dès la rentrée de septembre 2023..

Monsieur le Maire a rappelé que les activités seront encadrées par la commune et que le local sera mis à disposition à titre gratuit aux deux bénévoles qui vont mettre en application ces activités.

Les créneaux horaires pour la danse seront les lundis de 17h45 à 18h45 pour la période de septembre à décembre.

Les créneaux horaires pour « l'animation et jeux de balles » seront les mardis de 18h00 à 19h30 pour la période de l'année scolaire.

Une convention avec chacun des bénévoles sera signée avec la mairie.

Une participation financière de 30.00 € par enfant, sera demandée aux familles. Un « avis des sommes à payer » sera envoyé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition à titre gratuit aux deux bénévoles qui vont mettre en application les activités de « danse moderne » et « animation et jeux de balles » au gymnase « Complexe de la Croix Rousse » . Il accepte de demander aux familles, une participation financière de 30.00 € par enfant.

Il précise que les crédits budgétaires proviendront du chapitre 11 et le compte 61522 « entretien des bâtiments publics ».

 ***Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.***

05 – DELIBERATION – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES ET HAUT-BUGEY AGGLOMERATION POUR LE DEPLOIEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES France-SERVICES

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents la délibération du 17 février 2022 dans laquelle la commune s'est engagée à signer une convention avec Haut-Bugey Agglomération portant sur le déploiement des conseillers numériques, pour une durée de 2 ans sur tout le secteur de l'agglomération.

Cette initiative a remporté un vif succès et Monsieur le Maire a proposé de renouveler cette convention du dispositif des Conseillers Numériques pour une durée de 3 années. .

Il a rappelé que cette initiative vise à accompagner les administrés dans leur appropriation du numérique au sein de leur commune grâce aux conseillers numériques.

Monsieur le Maire a donné lecture aux membres présents de la convention de partenariat qui sera signée entre la commune et Haut-Bugey Agglomération.

La participation financière de la commune sera de 350.00 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté le renouvellement et la signature de la convention de partenariat entre la commune et Haut-Bugey Agglomération pour le déploiement des conseillers numériques France-Services. Il a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

 ***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

06 – DELIBERATION – BORNAGE ET DIVISION PARCELLAIRE – LOTISSEMENT RUE DE LA TEPPE.

Délibération ajouter lors de la réunion

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents qu'il a été évoqué lors des dernières réunions du Conseil Municipal la vente de 2 lots de terrain à bâtir situés – Lotissement de la Teppe –

Il a rappelé que la commune a consulté Mr Jean-Luc BOLLACHE, géomètre à Nantua (Ain) afin de soumettre un devis pour le bornage et la division parcellaire de la parcelle Section A portant les numéros 1524 et 1533.

Il a rappelé que le devis fourni par le géomètre reprend le bornage et la division parcellaire de 2 lots à bâtir et 1 chemin d'accès qui dessert le terrain où se trouve le bâtiment « Complexe de la Croix Rousse ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a accepté le devis transmis par Mr Jean-Luc BOLLACHE, géomètre pour le bornage et la division parcellaire de la parcelle – Section A portant les numéros 1524 et 1533 pour un montant de 1 790.40 euros TTC. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette mission.



La délibération est adoptée à l'unanimité.

07 - PACCARD – PROPOSITION DE CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'EGLISE.

Monsieur le Maire a reçu de l'entreprise PACCARD qui a effectué la réfection du beffroi de l'église une proposition de maintenance pour l'entretien des cloches de l'église.

Le contrat de maintenance reprend essentiellement la fréquence de déplacement, la durée, l'objet de la vérification, les rapports de visites, les clauses de sécurité du personnel qui intervient sur les lieux et le coût de la prestation qui s'élève à 242.00 € HT annuellement et révisable en fonction de l'indice de l'INSEE.

Les membres du Conseil Municipal accepte la proposition de contrat de maintenance et donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer le document.

08 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CHAUDIERE DU COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE

Monsieur le Maire soumet aux membres présents le premier bilan qui a été établi par l'entreprise E2S suite à leur intervention sur le site pour la vérification de la chaudière qui est installée :

- Problème de « mise en marche »
- Installation « énergivore »
- Installation sans régulateur ni programmeur
- Risque de panne prochainement

L'entreprise E2S a procédé au changement d'un capteur et propose de faire un « audit » complet pour apprécier l'état général du bien.

La commune va étudier une solution « provisoire » pour éviter le gaspillage de l'eau et du fioul pendant la période hivernale mais il est envisagé de changer l'installation rapidement.

09 - LES LOCAUX DE L'IME

Visite du bâtiment pour location de locaux professionnels :

* **2 kinésithérapeutes** très intéressés, se proposent pour louer un local de 64 m².

La commune a proposé un loyer mensuel de 500.00 € + 100.00 € de charges mensuelles de chauffage.

Les intéressés demandent la mise en place d'un point d'eau supplémentaire qui sera pris en charge par la commune. L'abattage de cloisons resterait à leur charge.

Une deuxième visite du local sera programmée.

* **1 psychologue** très intéressée se propose de louer 1 local de 12 m².

La commune propose un loyer mensuel de 100.00 € + 20.00 € de charges mensuelles de chauffage.

Une deuxième visite du local a été effectuée.

La commune a convenu de facturer les loyers au démarrage des activités professionnelles.

Les baux seront respectivement établis.

* Une salle destinée à l'enseignement du catéchisme a été attribuée à côté de la bibliothèque.

08 - LES TRAVAUX PREVISIONNELS RESTANTS A FAIRE A L'IME

- Remplacement du WC « hommes » et du WC « femmes » + Cuisine

2 WC sont à remplacer pour la salle de classe – 2 WC au Rez-de-Chaussée et un WC à la cuisine.

L'entreprise GONCET SAS a été contactée et le devis s'élève à 2 244.54 € TTC. Il comprend le pack de WC, la robinetterie, la fixation et accessoire ainsi que le montage et la pose.

Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser les travaux.

Un des WC côté cuisine rencontre des problèmes d'évacuation qui sont dû au manque de pente. Cela sera soumis à l'entreprise GONCET SAS.

- Eclairage du tableau pour la classe des CE2-CM1 et CM2

L'enseignante demande la pose d'un néon pour permettre aux élèves un confort de vision.

- Gymnase

Philippe, le bénévole qui utilise le gymnase pour son activité hebdomadaire « d'animation et jeux de ballons » demande l'installation de 2 cages de hand-ball. Il est en négociation avec DECATLON. Ce matériel sera cependant financé par la commune.

Il demande également l'installation d'un rideau dans le gymnase. Le matériel initialement installé a été récupéré par les anciens utilisateurs des locaux.

Les membres du Conseil Municipal se proposent à la confection de ce rideau.

- Habillage d'une porte

Il a été constaté par l'équipe municipale que le passage desservant la cantine et le couloir présente une déperdition de chaleur. Il serait nécessaire d'installer une porte. La commune va contacter l'entreprise Ludovic BERTRAND pour faire un chiffrage.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

MAISON MEDICALE SAINT MARTIN DU FRESNE –

Lors de la dernière réunion concernant la maison médicale, il a été acté que la commune de Condamine ne participera pas au-delà de 2 000.00 € comme cela a été proposé par l'ensemble du Conseil Municipal. Les 300.00 € de « delta » seront financés par les autres communes participantes selon leurs accords.

La participation devra être payée avant la fin d'année 2023 à la mairie de St Martin du Fresne qui reversera les participations à la Maison de Santé. Monsieur le Maire rappelle que cette participation financera le poste de « secrétaire ».

Une convention sera signée dans les prochains mois.

FREE MOBILE – INSTALLATION DU PYLONE

Monsieur Michel EDET prend la parole et il donne le compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté et en présence de toutes les entreprises qui vont intervenir pour l'installation du pylône desservant la 4G.

La mise en place va s'effectuer début novembre 2023 et les travaux démarreront en décembre 2023.

Quelques bois seront coupés et laissés à la commune. Des petits travaux d'élagage et l'installation d'un portail qui limitera la circulation sur le chantier est prévu.

QUESTIONS DIVERSES

NOUVELLE ORGANISATION ET NOUVEAUX HORAIRES DE TRAVAIL DE MME MARQUES DOLORES

La nouvelle organisation de travail avec l'installation d'une classe et la délocalisation de la cantine au « Complexe de la Croix Rousse » engendre l'augmentation des heures de travail de Mme MARQUES Dolorès même si certaines tâches effectuées auparavant ont été supprimées.

ACHAT DE LA BOULANGERIE PAR LE LOCATAIRE DU BATIMENT

Monsieur le Maire a rappelé que la signature du bail entre Mr GEORGET David et la commune pour la location du bâtiment commercial et de la partie « habitation » a été signé auprès de Maître BAUD au début du mois de septembre.

Une demande de déclaration de « licence à emporter » a été formulée par le commerçant en mairie, et déposée auprès des services de la Préfecture de l'Ain.

Une demande d'emplacement à l'extérieur de la boulangerie pour aménager une petite terrasse pour les consommateurs a été également formulée en mairie. Elle a été acceptée par les membres du Conseil Municipal.

BAIL DE LOCATION DE LA CUISINE AU « COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE »

La commune est toujours en attente d'une proposition de bail.

Le preneur devrait s'installer dans les locaux au début du mois d'octobre 2023.

Une relance a été faite auprès du notaire en charge de ce dossier.

SIEA – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU PARC « ECLAIRAGE PUBLIC » DE LA COMMUNE

Monsieur Romain FAVRE a pris la parole et il a donné le compte rendu de son entretien avec l'interlocuteur du Syndicat Intercommunal Electricité de l'Ain » concernant l'éventuel renouvellement du parc « éclairage public » de la commune.

2 propositions s'offrent à la commune :

	Scénario Optimal	Scénario Transitoire
Economie d'Énergie		
Nombre de points lumineux rénovés	102	13
Nombre de points lumineux relampés	0	89
Consommation avant travaux sur la partie rénovée (KWh)	42 160	42 160
Consommation après travaux sur la partie rénovée (KWh)	8 609	13 216
Economie théorique en KWh	33 551	28 944
Economie théorique en %	79.6 % hors extinction	68.7 % hors extinction et abaissement
Economie Financière		
Coût de l'énergie à 0.14704 € (base 2022)	Par an	4 933 €
	Sur 13 ans	64 133 €
Coût de l'énergie à 0.35 €	Par an	11 743 €
	Sur 13 ans	152 657 €

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – « COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE »

La connexion à Internet est mise en place.

Le déménagement dans le nouveau local est prévu le lundi 02 octobre à 14h00.

CAMION DE POMPIER

- La caserne est située dans un bâtiment industriel. Depuis de nombreuses années, la cohabitation est complexe avec le locataire des locaux (Matériel devant le camion jour et nuit, poussière, ...)
- La vente du bâtiment au profit du locataire est en cours de pour-parler. Le risque est que, suite à une cession, le bail entre le nouveau propriétaire et la commune soit arrêté ce qui laisserait le CPINI sans solution notamment pour le camion.

Le coût annuel de la location est d'environ 2 500 € / an.

- Le CPINI est confronté à une double problématique :

Le Camion	Le local
Besoin du permis de poids lourd (de moins en moins de personnes peuvent le conduire) Volumineux (besoin d'un grand local)	La commune n'est pas propriétaire (risque que le bail soit un jour dénoncé) Problème de logistique malgré des tentatives de communication avec l'autre locataire (risque de ne pas pouvoir intervenir si on ne peut pas sortir le véhicule). Une charge annuelle conséquente

- Suite à différentes réflexions et discussions auprès du conseil Municipal de Condamine, il vous est proposé

Le Camion	Le local
Vente du camion actuel (prix à définir) Rachat d'un plus petit camion avec réserve certes plus petite mais qui peut être conduit sans le permis poids lourd	Il y aurait des garages disponibles à l'IME qui pourrait permettre de ranger le camion et donc de déplacer l'ensemble de la caserne sur ce site

- Propositions de véhicules :
- Il existe des solutions de camions reconditionnés qui pourrait nous convenir :
 - Un camion « PEUGEOT BOXER » à 37 500.00 € HT
 - Un camion « CITROEN JUMPER » à 39 400.00 € HT
- Financement :

Gains	Dépenses
Location du local actuel : 2 500 € / an La vente du camion actuel (à définir)	Le camion + frais annexes soit environ 40 000 €

- Avec la vente du camion celui-ci nous reviendrais à environ 30 000 €. Il faudrait donc 12 ans pour amortir le coût de ce camion ce qui est bien en dessous de la durée de vie de celui-ci tout en apportant au CPINI une tranquillité d'esprit pour pouvoir intervenir sereinement.

INSPECTION ACADEMIQUE

Monsieur le Maire a rendez-vous avec Monsieur l'Inspecteur de l'Académie le mercredi 27 septembre 2023. Une visite du site « Complexe de la Croix Rousse » est programmée. Une discussion portant sur l'organisation scolaire dans le cadre de l'ouverture potentielle d'une 4^{ème} classe lors de la rentrée scolaire 2023/2024 sera évoquée lors de cette rencontre.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H10

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 02 juin 2022 Comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été mis en ligne sur le site Internet de la commune le 13 juin 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Damien VAILLOUD




Le secrétaire de séance,
Romain FAVRE

